

JOURNEE MONDIALE DE LA POPULATION 2024

Thème:

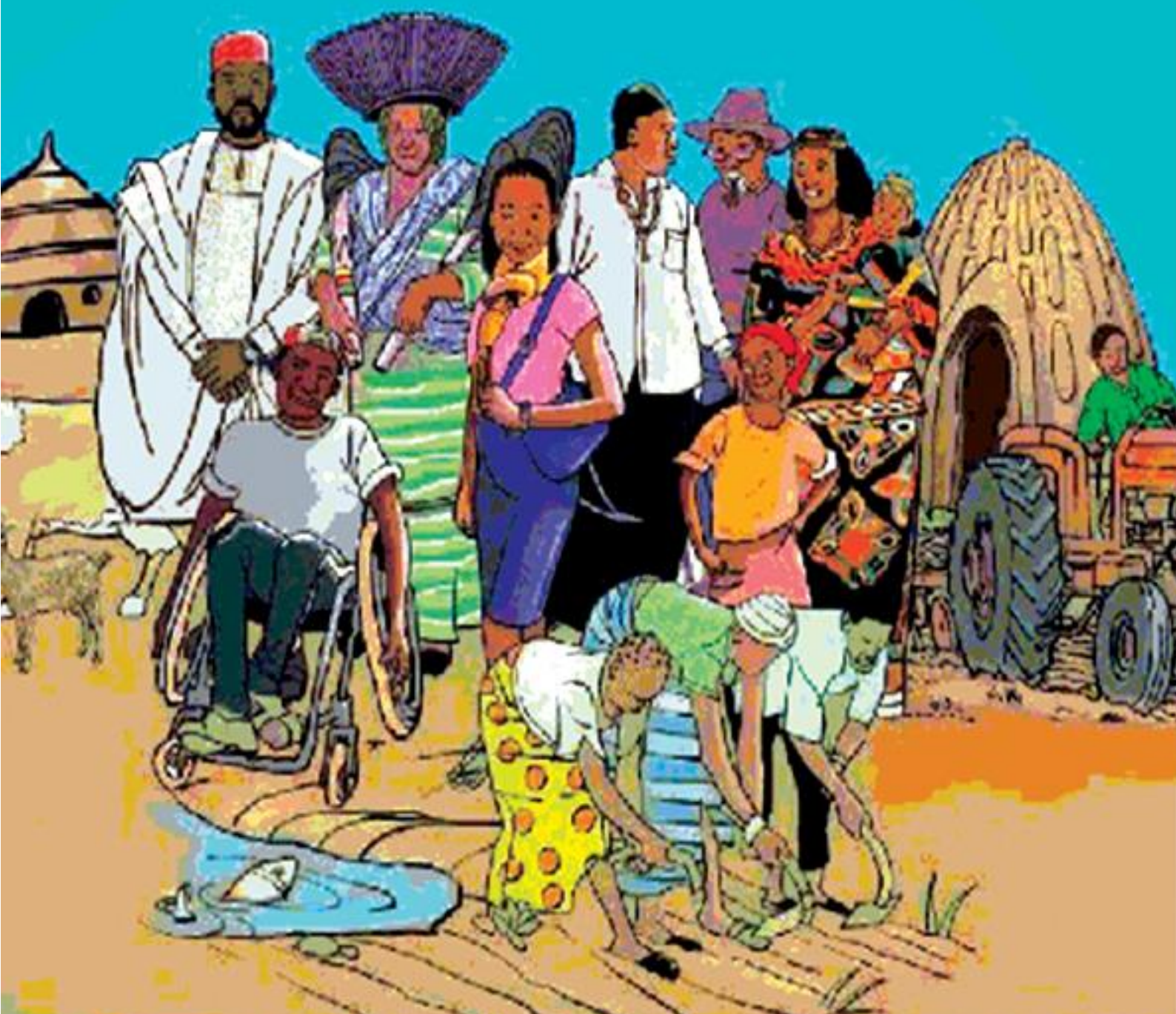
**S'approprier le pouvoir des données
inclusives en vue d'un avenir
résilient et équitable**



**4ÈME RGPH : PRINCIPALE SOURCE DE DONNÉES INCLUSIVES POUR
UNE PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE**



Le Recensement est notre affaire, à tous, contribuons à sa
réussite !



Sommaire

Liste des Sigles et abréviations	4
Introduction	5
1. Généralités sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat	6
1.1 Qu'est-ce qu'un RGPH ?	6
1.2 Quelles sont les phases d'un RGPH ?	6
1.3 Quels sont les principes d'un RGPH ?	7
1.4 Quels sont les objectifs d'un recensement ?	7
2. Importance et enjeux d'un Recensement Général de la Population et de l'Habitat	8
2.1 Importance du RGPH pour les besoins de planification du développement d'un pays	8
2.2 Importance du RGPH pour les besoins de recherche en population et développement d'un pays	11
3. Quatrième RGPH : une source importante de données inclusives	12
3.1 Indicateurs sur les populations vulnérables et suivi des agendas nationaux et internationaux et des politiques et programmes de développement	12
4. Défis liés à la réalisation du 4^{ème} RGPH	20
4.1 Quatrième RGPH : où en est-on ?	20
4.2 Principales contraintes à la réalisation du recensement	21
4.3 Défis liés à la réalisation du 4 ^{ème} RGPH	22
Conclusion	23
Références bibliographiques	25

Liste des Sigles et abréviations

4 ^{ème} RGPH	Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
ODD	Objectifs de Développement Durable
FNE	Fond National de l'Emploi
HCR	Agence des Nations Unies pour les Réfugiés
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINTOURL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ONU Femmes	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes,
OIM	Organisation Internationale des Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH	Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat
SND30	Stratégie Nationale pour le Développement à l'horizon 2030
SNU	Système des Nations Unies
SSDSS	Stratégie sectorielle de Développement des Services Sociaux
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

Introduction

L'inclusion se traduit par des actions visant à réduire les inégalités, à promouvoir la diversité, à protéger les droits de l'homme, à renforcer la participation citoyenne et à garantir l'accès équitable aux services de base tels que l'éducation, la santé, l'eau potable et l'emploi. Le développement durable ne peut être atteint que si toutes les personnes, quel que soit leur sexe, leur âge, leur origine ethnique, leur handicap ou leur situation socio-économique, ont la possibilité de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux.

L'inclusion est un principe fondamental des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015. Les ODD visent à assurer que personne n'est laissé pour compte dans les efforts pour atteindre un avenir durable et prospère pour tous. L'inclusion est intégrée transversalement dans l'ensemble des 17 objectifs et 169 cibles des ODD, reconnaissant que la réalisation du développement durable nécessite de garantir l'accès équitable aux opportunités, aux services et aux ressources pour tous, en particulier les groupes marginalisés et vulnérables.

La statistique, au travers de ses définitions, de ses outils et méthodes, permet de rendre compte de l'inclusion ou de l'exclusion. En effet, celle-ci permet une catégorisation des populations, et contribue ainsi à leur visibilité ou invisibilité. Or, des données fiables et inclusives sont plus que jamais importantes et devraient être utilisées comme des outils visant à promouvoir le progrès pour toutes les couches de la population (UNFPA, , 2023). Les données inclusives sont des statistiques qui prennent en compte l'ensemble des individus ou groupes sans exclusion ni discrimination sur la base de caractéristiques telles que le sexe, l'âge, l'ethnie, la religion, le handicap, etc.

Sur la base de celles-ci, il est possible de construire un avenir résilient et équitable, autrement dit, de faire en sorte que les pays ou les communautés surmontent les défis, les crises et les chocs, tout en assurant à toutes les couches de la population les mêmes opportunités et les mêmes ressources.

Plusieurs sources de données de population existent : les recensements, les enquêtes, l'état civil, les registres de population, etc. L'état civil, en tant que système d'observation exhaustif et continu des phénomènes démographiques, devrait idéalement constituer une source régulière de données . Malgré une volonté politique prononcée, le système d'enregistrement des faits d'état civil demeure limité au Cameroun comme dans la plupart des pays africains, à la fois en termes de couverture et de qualité de données collectées. De ce fait, le recensement demeure la source la plus exhaustive et inclusive, qui permet de connaître la taille et les caractéristiques de la population entière et de catégoriser les couches les plus vulnérables de la population, plus susceptibles d'être confrontées à une exclusion sociale.

Le Cameroun a jusqu'ici, déjà réalisé trois Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH). Au terme du 1^{er} RGPH réalisé en avril 1976, le Cameroun comptait 7 663 246 d'habitants. En Avril 1987, la population totale du Cameroun a été évaluée à 10 493 655 habitants à l'issue du 2^{ème} RGPH. En novembre 2005, le 3^{ème} RGPH a abouti à une population chiffrée à 17 463 836 habitants. Le 4^{ème} RGPH institué par Décret Présidentiel N° 2015/397 du

15 septembre 2015 est en cours. Il se démarque de trois premiers par son caractère numérique, à travers l'utilisation des smartphones pour la collecte des données et l'utilisation des technologies satellitaires, pour la cartographie censitaire.

Au moment où se célèbre ce 11 juillet 2024, la Journée Mondiale de la Population sous le thème « **S'appropriier le pouvoir des données inclusives en vue d'un avenir résilient et équitable** », le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP) se joint à la communauté internationale et nationale pour publier une brochure de sensibilisation sur l'importance des recensements pour disposer de données inclusives. Au-delà de ce fait, cette publication se veut être un document de plaidoyer en vue de la réalisation du 4^{ème} RGPH, afin de ne laisser personne pour compte dans la marche vers l'émergence.

1. Généralités sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat

En termes de généralités, il est question de définir le RGPH, présenter ses phases, indiquer les principes qui le régissent et lister ses objectifs.

1.1 Qu'est-ce qu'un RGPH ?

Dès 1958, les Nations Unies ont, dans leurs publications relatives aux principes et recommandations en matière de recensements de la population, défini le recensement, avec quelques légers ajustements au fil des éditions. Dans la dernière édition, le recensement de la population et de l'habitat se définit comme un ensemble d'opérations qui consistent à planifier, recueillir, grouper, évaluer, analyser et diffuser des données démographiques, économiques et sociales et sur les locaux à usage d'habitation se rapportant, durant un moment précis, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie bien déterminée d'un pays (Nations Unies, 2020).

1.2 Quelles sont les phases d'un RGPH ?

Le RGPH est une opération statistique de grande envergure qui comporte trois plusieurs phases : (i) la phase pré-censitaire qui comporte les étapes de préparation technique, de cartographie censitaire, de recensement pilote ; (ii) la phase censitaire qui est le dénombrement principal ; (iii) la phase post-censitaire qui comprend l'enquête post-censitaire, le traitement et l'analyse des données collectées, la publication, la diffusion et la dissémination des résultats du recensement, ainsi que l'évaluation du recensement. La sensibilisation/communication est une activité transversale qui se déroule tout au long du recensement. De toutes ces phases, la plus visible est le dénombrement principal, qui consiste à collecter des données individuelles auprès de chaque ménage.

1.3 Quels sont les principes d'un RGPH ?

Les caractéristiques essentielles d'un RGPH sont les suivants : le dénombrement individuel, l'universalité à l'intérieur d'un territoire déterminé, la simultanéité, la périodicité et la capacité de produire des statistiques pour de petites zones géographiques.

- **le dénombrement individuel** rend compte de la nécessité de dénombrer chaque personne et chaque local à usage d'habitation séparément et d'enregistrer séparément leurs caractéristiques ;
- **le principe d'universalité** exige que le recensement couvre l'ensemble du pays et inclure toutes les personnes présentes ou résidant sur le territoire national ;
- **la simultanéité** voudrait que chaque personne ou chaque local à usage d'habitation doit être dénombré, autant que possible, à la même date précise, et les données recueillies doivent se rapporter à une période de référence bien définie ;
- **la périodicité** correspond à l'impératif de ne pas considérer un recensement comme une opération isolée, mais comme une opération répétée, qui devrait se réaliser tous les dix ans ;
- Enfin, **la capacité de produire des statistiques pour de petites zones géographiques** exige que le recensement produise des données sur le nombre et les caractéristiques de la population et des unités d'habitation jusqu'au niveau géographique approprié le plus fin, et pour de petits groupes de population, tout en protégeant la confidentialité des informations personnelles de chaque individu.

Afin de se conformer aux exigences d'universalité et de simultanéité, la méthodologie du dénombrement principal consiste à déployer les agents recenseurs sur l'ensemble du territoire national pour collecter des informations auprès de tous les ménages et sur toutes les personnes qui y vivent, dans un intervalle de temps réduit.

1.4 Quels sont les objectifs d'un recensement ?

Les décisions à prendre pour la gestion des affaires économiques et sociales et l'administration du pays, devraient être basées sur des faits, notamment des statistiques pertinentes, fiables et actualisées. Le RGPH, en tant que source de données de référence sur la population poursuit trois objectifs essentiels :

- fournir l'effectif total de la population et sa distribution selon certaines caractéristiques socioéconomiques ;
- donner la répartition de la population au niveau géographique le plus fin, avec en particulier la constitution d'un fichier de villages ;
- fournir une base de sondage pour la mise en œuvre ultérieure d'enquêtes par échantillonnage. .

2. Importance et enjeux d'un Recensement Général de la Population et de l'Habitat

Le RGPH, contrairement aux recensements administratifs, n'est pas un instrument de contrôle mais un outil pour l'administration des hommes et la gestion du pays.

A l'examen des objectifs assignés au RGPH, il ressort clairement que sa finalité première est de fournir des informations chiffrées destinées en grande partie aux pouvoirs publics. De manière subsidiaire, le RGPH a pour finalité le développement de la recherche démographique, notamment pour la compréhension et l'analyse approfondie des phénomènes (Henry, 1963).

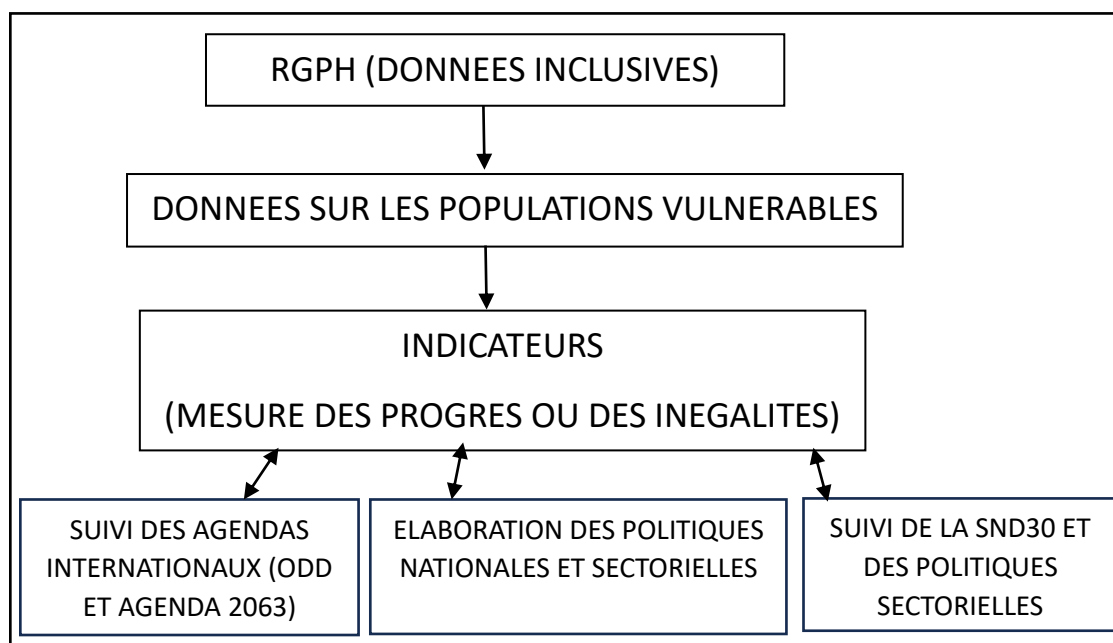
2.1 Importance du RGPH pour les besoins de planification du développement d'un pays

Le RGPH constitue la principale source de données statistiques de référence sur la population et l'habitat destinée à la planification du développement économique et social, à l'administration, à l'évaluation des conditions de vie des populations, à la recherche en population et développement.

Les informations sur la taille, la répartition et les caractéristiques de la population d'un pays sont nécessaires pour décrire et évaluer sa situation économique, sociale et démographique et préparer des politiques permettant de promouvoir la prospérité du pays et de ses habitants. Le RGPH fournit ainsi des informations essentielles sur lesquels les décideurs s'appuient pour élaborer leurs politiques, établir des plans et administrer le pays. Les données du RGPH permettent de satisfaire les besoins en termes de planification du développement à l'échelle nationale ou locale dans un contexte de décentralisation, impliquant des besoins nouveaux en termes de données inclusives au niveau local.

L'encadré 1 montre le processus par lequel les données inclusives d'un recensement peuvent aider à la planification et au suivi du développement. A partir des indicateurs montrant des inégalités, des politiques peuvent être élaborées pour les réduire. De même, le suivi des politiques nationales et sectorielles ainsi que des agendas internationaux nécessite la production d'indicateurs pouvant être obtenus à partir d'un recensement.

ENCADRE 1 : Interactions entre données inclusives et politiques publiques



Source : BUCREP, 2024

- **RGPH et allocation des ressources**

Un système d'information démographique fonctionnel est l'une des conditions nécessaires à une allocation optimale des ressources et à une planification efficace du développement. Quel que soit le secteur (santé publique, éducation, emploi, etc.), les décideurs ont régulièrement besoin de données actualisées sur l'état, la structure et la dynamique de la population. .

- **RGPH et demande sociale en infrastructures de base**

La croissance de la population est la résultante des trois composantes que sont la natalité, la mortalité et les mouvements migratoires. La connaissance des niveaux et tendances de chacune de ses composantes est donc indispensable pour l'élaboration des politiques de développement. L'un des défis majeurs lié à la forte croissance démographique est l'augmentation de la demande d'infrastructures sociales de base. Assurer à chaque ménage un logement décent à la mesure de sa taille, développer et étendre les infrastructures de réseau pour que les ménages aient accès à l'énergie électrique, à l'eau potable, à l'assainissement sont de la responsabilité de l'Etat. Dans le domaine de la santé et de l'éducation, les besoins en infrastructures croissent en fonction de la charge démographique.

- **Aménagement du territoire**

La répartition spatiale de la population est un élément capital de l'aménagement du territoire, dans la mesure où elle permet d'avoir une meilleure visibilité de l'implantation des

infrastructures et services sociaux de base. Ainsi, les résultats du RGPH (2005), ont montré disparités importantes en termes de répartition spatiale (entre milieu urbain et rural, régions et à l'intérieur de celles-ci).

Une analyse de la dynamique de la répartition spatiale à partir des données des 3 précédents recensements (1976, 1987, 2005) a permis de montrer que l'urbanisation est très certainement le fait démographique le plus marquant au Cameroun de ces dernières années.

- ***Gestion équitable des ressources de l'Etat***

L'article 3 du Décret instituant le 4^{ème} RGPH en son objectif spécifique n° 9 est de « ***fournir des éléments pour le renforcement des politiques en faveur des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées et des autres personnes socialement vulnérables*** »

Les données par âge et par sexe constituent des éléments indispensables pour une bonne identification et une évaluation rationnelle des besoins sociaux essentiels de la population. Elles permettent ainsi de disposer des effectifs de populations de groupes d'âges spécifiques :

- Nourrissons (moins de 35 mois),
- Populations-cibles du Programme élargi de vaccination (0-59 ans),
- Population d'âge préscolaire (4-5 ans),
- Population d'âge scolaire (6-11 ans pour le primaire et 12-18 ans pour le secondaire),
- Population en âge de début d'activité (15-24 ans),
- Population des jeunes (15-35 ans),
- Femmes en âge de procréer (15-49 ans),
- Personnes âgées (60 ans et plus),
- Population électorale (20 ans et plus).

Ces groupes d'âges spécifiques sont les cibles des programmes de développement.

- ***RGPH et politique de décentralisation***

La décentralisation constitue l'un des quatre piliers de la SND30. Les résultats du 4^{ème} RGPH seront utiles pour accompagner ce processus. En effet, pour asseoir la politique de décentralisation, il est primordial de disposer de données suffisamment désagrégées au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). L'élaboration des stratégies locales de développement nécessite la disponibilité d'une masse importante de données fiables et actualisées dont celles portant sur le volume et la répartition spatiale de la population au niveau le plus fin.

Par ailleurs, les chiffres de population issus du RGPH, servent de référence pour l'application de nombreuses dispositions concernant les collectivités locales (versement des centimes additionnels, dotations de l'Etat aux communes, modalités d'organisation des conseils municipaux, etc.) ;

- ***RGPH, politiques et initiatives privées économiques***

Le recensement va fournir des indicateurs sur l'activité économique et l'emploi : les caractéristiques de la main d'œuvre, le taux de chômage, les types d'emploi, les caractéristiques des consommateurs potentiels, la demande en logement, les conditions de vie des ménages, etc.

La réalisation de ce type d'opération statistique de grande envergure offre des opportunités de revenus pour de nombreux jeunes qui seront enrôlés de manière temporaire dans toutes les phases du projet .

- ***RGPH et organisation des élections***

Les données de RGPH permettent de disposer d'un certain nombre d'informations permettant d'effectuer le découpage électoral et d'organiser les élections. Il s'agit entre autres :

- du nombre total des résidents camerounais dans chacune des subdivisions administratives jusqu'au niveau géographique le plus fin (village en milieu rural et quartier en milieu urbain).
- de l'effectif de la population électorale, c'est-à-dire le nombre de résidents camerounais ayant 20 ans et plus, et de la rattacher à chacune des subdivisions administratives.

2.2 Importance du RGPH pour les besoins de recherche en population et développement d'un pays

Concernant la recherche, le recensement fournit des données indispensables à l'analyse et à l'évaluation scientifiques de la composition, la répartition et la croissance passée et future de la population.

Par ailleurs, les recensements de population sont également la principale source de données pour effectuer des enquêtes par échantillonnage sur plusieurs sujets, entre deux recensements, par exemple sur la main-d'œuvre, la fécondité ou les migrations.

3. Quatrième RGPH : une source importante de données inclusives

Les données inclusives qui seront collectées dans le cadre du 4^{ème} RGPH vont contribuer à une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de toutes les catégories de la population : femmes, enfants et jeunes, personnes âgées, enfants de la rue, personnes vivant avec un handicap, personnes déplacées internes, peuples autochtones, population carcérale, etc.

3.1 Indicateurs sur les populations vulnérables et suivi des agendas nationaux et internationaux et des politiques et programmes de développement

Le tableau ci-après présente comment les données du 4^{ème} RGPH pourraient permettre d'obtenir des informations sur les populations vulnérables.

Tableau 1 : Indicateurs sur les populations vulnérables et suivi des agendas nationaux, internationaux et, des politiques et programmes de développement

Type de population	Indicateurs	ODD/Cible	Ministère/SNU	Mission/Politique/Programme
1. Femmes	-Proportion des filles de 6-14 ans déscolarisées -Répartition de la population résidente féminine de 12-19 ans vivant en union -Répartition des veuves par âge, par milieu de résidence -Proportion des femmes émigrées par âge au départ -Proportion des femmes en milieu carcéral	ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	MINPROFF ONUFEMMES UNFPA	Politique Genre Les ministères ont désormais l'obligation d'insérer dans les CDMT, un pourcentage de projets sensibles au genre
2. Enfants socialement vulnérables	-Taux d'activité des enfants -Proportion des enfants qui ne vont pas à l'école et qui travaillent - Taux de mortalité Infantile - Pourcentage des enfants n'ayant jamais fréquenté l'école - Répartition des enfants de 6 à 14 ans confiés sexe, statut dans l'emploi et milieu de résidence -Effectif des enfants de la rue -Effectif des enfants orphelins -Proportion d'enfants de 0-5 ans disposant d'un acte de naissance	ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive, de qualité et des possibilités ODD 3 Cible3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes Cible 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans ODD 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique notamment grâce à l'enregistrement des naissances	MINAS ; MINTSS, MINSANTE, MINAT, MINDDEVEL UNICEF, UNFPA, OMS	-Stratégie sectorielle de Développement des Services Sociaux (SSDSS), Composante 1 : Action sociale (enfants travailleurs) -Politique de réorientation des soins de sante -Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (SSEF 2020-2030)

Type de population	Indicateurs	ODD/Cible	Ministère/SNU	Mission/Politique/Programme
3. Jeunes	-Taux de chômage des jeunes par sexe -Situation matrimoniale des jeunes diplômés -Proportion des jeunes ayant une formation	ODD4 4.3.1 : participation et formation de qualité et d'un coût abordable ODD8 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ... à tous, y compris les jeunes	MINESUP MINEFOP FNE UNESCO OIT	Plan Triennal Spécial Jeune Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U)
4. Personnes âgées	- Effectif par unité administrative - Cadre /condition de vie - Proportion des femmes - Indice de pauvreté - Indice de vieillesse et répartition par unité administrative - Taux de migration des personnes âgées -Indice de mortalité	ODD 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	MINAS MINSANTE MINAT MINDDEVEL	Programme 557 du Ministère des Affaires Sociales (MINAS) Intitulé <i>Protection Sociale Des Personnes Socialement Vulnérables</i> Stratégie Sectorielle de Développement des Services Sociaux (SSDSS) : Composante 1 action sociale de base (sécurité sociale)
5. Personnes Vivant avec un Handicap (PVH)	-Prévalence du handicap par sexe, âge, milieu de résidence, CTD et unité administrative selon, le type, la sévérité et l'ancienneté du handicap. -Proportion des PVH selon leur cadre de vie, leur statut dans le	ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	MINAS MINEPAT MINPROFF MINSANTE OMS UNFPA UNICEF	Plan d'action 2017-2021 de la politique nationale de protection et de promotion des personnes handicapées -SND 20-30 (points 279, 307, 331, 332, 335, 417)

Type de population	Indicateurs	ODD/Cible	Ministère/SNU	Mission/Politique/Programme
	ménage, l'emploi -Taux de scolarisation des PVH -Proportion des PVH Chefs de ménages -Taux d'emploi par secteur d'activité	ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités	Handicap international Organisation des personnes handicapées (OPH)	-Politique nationale de protection et de promotion des personnes handicapées
6. Peuples autochtones	-Proportion des enfants d'âges scolarisables -Proportion des femmes en âges de procréer -Incidence de la pauvreté -Proportion des ménages ayant l'électricité -Taux de mortalité -Taux d'alphabétisation -Proportion des PA ayant un niveau d'instruction secondaire -Proportion des PA ayant une formation professionnelle -Taux d'activité ; -Principale branche d'activité -Proportions des PA ayant un acte d'état civil (..) -Proportion des PA parlant les deux langues officielles	ODD2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable 2.3 : doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des autochtones et autres ODD4 Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités 4.5 : Education pour tous	MINESEC, MINSANTE, MINEDUB, MINEFOP, MINREX MINEPAT MINAS, MINPROFF, MINDDEVEL, MINCULTURE OMS, UNICEF, UNESCO PNUD, Banque Mondiale	Politique de Développement des peuples autochtones (PNDPA) SND 332 (« amélioration des conditions de vie des populations ») Accès à la terre aux équipements et infrastructures de production ; SND 335 (« autonomisation des Personnes Socialement Vulnérables ou PSV »)
7. Population en milieu carcéral	-Nombre de personnes en milieu carcéral -répartition de la population en	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins	MINEPAT, MINJUSTICE, MINAS, MINTOURL,	Programme d'Amélioration des Conditions de Détention

Type de population	Indicateurs	ODD/Cible	Ministère/SNU	Mission/Politique/Programme
	milieu carcéral par sexe, âge, niveau d'instruction	du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement	MINESEC, MINSANTE UE	financé par l'UE
8. Personnes Déplacés Internes (PDI)	- Effectif global des Personnes Déplacées Internes - Effectif des PDI en provenance du NOSO/ Extrême Nord-Boko-Haram - Effectif des PDI à cause de Boko Haram ; - Effectif des enfants 0-5 ans PDI - Effectif de la population scolarisable des PDI - Effectif des femmes enceintes PDI - Effectif des personnes âgées PDI - Proportion des PDI en provenance de la région de l'Extrême-Nord - Proportion des PDI scolarisables - Proportion des PDI issues des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	MINAT, MINAS, MINDDEVEL MINEPAT (DADM) OIM UNFPA, Plan International, Union Européenne, Norwegian Refugee Council	Migrations Gouvernance Framework de l'OIM (MIGOV) AGENDA 2063 Aspiration 4 : D'ici 2063, l'Afrique émergera comme un continent pacifique et sûr, un continent sans conflit et caractérisé par l'harmonie et la compréhension entre les communautés au niveau local.

Type de population	Indicateurs	ODD/Cible	Ministère/SNU	Mission/Politique/Programme
9. Autres déplacés de force (personnes déplacées des suites de catastrophes)	-Répartition des déplacés par type de catastrophe -Répartition des déplacés par unité administrative, milieu de résidence, par sexe, par âge -Incidence de la pauvreté -Taux de scolarisation -Taux d'activité (Insertion professionnelle) -Proportion des personnes ayant une formation professionnelle	ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables 11.5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	MINAS MINEPDED MINDDEVEL OIM PNE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement)	Pacte de Marrakech (Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières) Agenda 2063 (Aspiration 4 : Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité) <i>Préserver la paix, la sécurité et la stabilité</i>
10. Réfugiés	- Effectifs des réfugiés par unité administrative - Population scolarisable des Réfugiés - Femme réfugiées en situation de maternité - Taux de pauvreté	ODD 1.b.1 Répondre aux besoins des Populations vulnérables ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim chez les personnes vulnérables ODD 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et	MINAT MINDDEVEL HCR OCHA OIM	Pacte de Marrakech (Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières) Agenda 2063 (Aspiration 4 : Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité) <i>Préserver la paix, la sécurité et la stabilité</i>

Type de population	Indicateurs	ODD/Cible	Ministère/SNU	Mission/Politique/Programme
		de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie 4.5 : Eliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable 6.2 : assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous,		

Type de population	Indicateurs	ODD/Cible	Ministère/SNU	Mission/Politique/Programme
		sûrs, résilients et durables 11.2 : assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées 11.5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable		

4. Défis liés à la réalisation du 4^{ème} RGPH

Préalablement à la présentation des défis liés à la réalisation du 4^{ème} RGPH, il est important de faire un point sur l'état d'avancement des activités à date.

4.1 Quatrième RGPH : où en est-on ?

Le 4^{ème} RGPH est encore dans sa phase pré-censitaire. Les activités techniques préparatoires au dénombrement principal peuvent être classées en deux phases : les activités préparatoires avant la mutualisation des deux recensements (2014 - octobre 2019) et les activités de la mutualisation (novembre 2019 – décembre 2023).

- **Activités préparatoires avant la mutualisation des deux recensements**

Les travaux du 4^{ème} RGPH ont débuté depuis 2014 - 2015. Il s'est agi d'abord de la cartographie test (mars 2015) puis, de la cartographie censitaire (septembre 2016 - décembre 2017). Le dénombrement pilote a été réalisé d'octobre 2017 à janvier 2018, tandis que l'enquête post-censitaire test a été exécutée en mars 2018. En août 2019, la Coordination Nationale du 4^{ème} RGPH a procédé à une première actualisation de la cartographie dans les périphéries de certaines grandes villes, en raison de l'extension spatiale de l'habitat. En 2019, une première activité de paramétrage de 33 000 smartphones environ a également été menée. Le paramétrage consiste à installer dans un smartphone, l'ensemble des applications de collecte, de cartographie pour faciliter le repérage des limites des Zones de Dénombrement¹ et Zones d'Equipe² et de cartes, nécessaires à l'exécution du travail de terrain.

- **Activités de la mutualisation**

En vue d'optimiser les ressources, le Gouvernement a instruit en juillet 2019, la mutualisation de la collecte des données du dénombrement principal du 4^{ème} RGPH avec celle du module de base du RGAE. Au regard des implications liées à cette nouvelle orientation stratégique, les activités techniques préparatoires initialement achevées ont dû être menées à nouveau : finalisation des documents techniques, administratifs et de sensibilisation, développement des applications de collecte de données.

¹ La zone de dénombrement correspond à une portion du territoire national (d'environ 1000 habitants en milieu urbain et 700 en milieu rural) affectée à un agent recenseur.

² La zone d'équipe correspond à un ensemble de 2 ou 3 zones de dénombrement.

Suite à une mission d'évaluation de l'UNFPA sur l'état d'avancement des activités du 4^{ème} RGPH - RGAE tenue du 23 décembre 2021 au 14 janvier 2022, il a été recommandé : i) l'actualisation de la cartographie censitaire, ii) la réduction de la taille du questionnaire mutualisé afin d'alléger le processus du dénombrement, iii) l'organisation d'un recensement pilote mutualisée et iv) la mobilisation des ressources complémentaires. Entre novembre 2022 et mai 2023, les trois premières recommandations ont été effectivement mises en œuvre.

- **Activités de formation**

Les activités de formation concernent plusieurs catégories de personnel : superviseurs, contrôleurs, chefs d'équipe et agents recenseurs précèdent la descente. Au vu de temps écoulé depuis la première mise à niveau des superviseurs (septembre 2021), ladite activité a été reprise en septembre 2023. La formation des contrôleurs qui a suivi, s'est déroulée de septembre à octobre 2023, dans les 10 chefs-lieux de région. Les formations des chefs d'équipe et agents recenseurs n'ont pas eu lieu, faute de mobilisation des ressources financières nécessaires au paiement des salaires du personnel de terrain.

- **Activités de reparamétrage des smartphones**

Au vu de la durée écoulée depuis 2021, de la réduction de la taille du questionnaire mutualisé et de la révision de la cartographie, les activités de reparamétrage des smartphones ont été menées à nouveau d'août 2023 à octobre 2023.

4.2 Principales contraintes à la réalisation du recensement

Les blocages sont liés aux considérations politiques, au contexte sécuritaire, à l'impact des pandémies et aux difficultés de mobilisation des ressources financières.

- **Considérations politiques**

Le recensement de la population revêt une dimension politique qui influence grandement l'historique des recensements dans plusieurs pays africains. La décision de le réaliser est prise par le Gouvernement, étant donné qu'il s'agit d'une opération statistique de grande envergure nécessitant une programmation sur plusieurs années, des moyens budgétaires et humains importants, un minimum de sécurité pour le personnel de terrain et une campagne nationale de sensibilisation.

- **Contexte sécuritaire**

Vu son caractère exhaustif, la tenue d'un recensement demande une certaine stabilité. Au Cameroun par exemple, du fait de la menace terroriste de Boko Haram qui pèse sur la Région de l'Extrême-Nord, les problèmes en RCA qui se répercutent dans les Régions du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est et de la crise socio-politique dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis 2017, le recensement a été reporté à maintes reprises.

- **Impact des pandémies**

Du fait de la pandémie du Covid-19, l'organisation du recensement a été reportée dans plusieurs pays africains, notamment le Cameroun, le Mali, le Congo.

- **Difficultés de mobilisation des ressources financières**

Le Cameroun, comme d'autres pays africains, a dû reporter la réalisation du recensement du fait de la non-disponibilité des ressources financières. D'après les Nations Unies (2014) :

«[...] de nombreux pays ont souligné que le coût des recensements avait constitué une difficulté majeure dans la planification et la conduite de leurs recensements du cycle de 2010. Il s'agit de la principale difficulté rencontrée par les pays participants de toutes les régions du monde ».

En effet, un recensement est une opération qui coûte cher (en gros, de 1 à 5 € - 655 à 3300 FCFA - par personne recensée, soit l'équivalent de 20 à 100 M € - 13 à 65,5 milliards de FCFA pour un pays de 20 millions d'habitants) (Dackam Ngatchou, 2015). Ce coût est d'autant plus élevé que l'option dite du « recensement lourd », (avec un questionnaire long plutôt qu'allégé) est privilégiée et que certaines activités sont reprises en raison des contraintes financières.

La plupart des gouvernements ont de grandes difficultés à assurer la totalité du financement, et sont obligés de faire appel à des bailleurs extérieurs, ce qui nécessite des négociations souvent longues et insuffisamment prises en compte dans les délais de préparation (UNFPA, 2017).

4.3 Défis liés à la réalisation du 4^{ème} RGPH

La réalisation d'un recensement classique ou numérique soulève de nombreux défis du point de vue méthodologique, énergétique, des ressources humaines, programmatique et financier.

- **Défi méthodologique** : Ce défi impose de développer de nouvelles approches de recensement dans les zones en crises sécuritaires par exemple. Des pays comme le

Mali et le Burkina-Faso les ont déjà expérimentés et ces méthodes se perfectionnent progressivement.

- **Défi énergétique** : dans le cas d'un recensement numérique, l'utilisation des ordinateurs, tablettes ou smartphones exige qu'il y ait de l'énergie électrique pour la recharge des batteries, des infrastructures en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et une bonne connexion internet pour le transfert des fichiers vers le serveur central.
- **Défi en termes de ressources humaines** : la réussite d'un recensement numérique nécessite que l'on dispose d'un personnel qualifié, aussi bien en ce qui concerne le développement des applications, que la collecte numérique des données ou d'appariement automatique des données de dénombrement principal avec celles de l'enquête post-censitaire.
- **Défis programmatiques** : que le recensement soit numérique ou classique, toutes ses phases devraient se dérouler en cascade et sans interruption. Les Nations Unies préconisent de commencer les travaux assez tôt pour pouvoir disposer d'un nombre suffisant de cartes trois ou quatre mois avant la date prévue pour le début des opérations de recensement. L'idéal serait que la durée entre les travaux cartographiques et la collecte des données du dénombrement principal n'excède pas une année.
- **Défis financiers** : la tenue d'un recensement tous les 10 ans comme le recommande les Nations Unies, nécessite une préparation lors des périodes intercensitaires. La piste relative à la création d'un fonds de financement des activités de la statistique nationale comme dans certains pays tels que le Gabon ou le Mali, devrait être explorée.

Conclusion

A mi-chemin de l'échéance de l'agenda 2030, le rapport des Nations Unies sur les ODD montre que plus de la moitié du monde est laissé de côté. Malgré, les progrès réalisés, des lacunes persistent en matière de données, notamment leur couverture géographique, leur actualisation et leur ventilation.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), opération statistique de grande envergure, permet d'obtenir des informations exhaustives et diversifiées sur l'ensemble du territoire national. Cette opération constitue jusqu'ici la principale source de données utiles pour une meilleure planification du développement car du fait de son caractère exhaustif, aucune catégorie de population n'est laissée pour compte.

Le dénombrement principal du 4^{ème} RGPH en cours, n'a toujours pas été réalisé 18 ans après celui de 2005. A date, les données du RGPH sont devenues obsolètes pour des besoins de planification de même que pour la recherche pour le développement. En l'absence de données de RGPH actualisées, les décideurs et les autres utilisateurs de données de RGPH recourent faute de mieux, à des projections démographiques qui ne permettent plus de disposer d'indicateurs pertinents, fiables et à jour.

Aussi, est-il impératif de conduire un dénombrement de la population qui renseignera sur le niveau véritable et actuel de la démographie du Cameroun quant à son nombre actuel, sa structure par âge, sa répartition, sa localisation jusqu'au niveau de la dernière hiérarchie politico-administrative, ses caractéristiques, de manière à rendre visibles et à prendre en compte les populations vulnérables dans l'élaboration des politiques et programmes et à initier des interventions ciblées en leur faveur. Toutefois, sa réalisation nécessite la mobilisation d'importants moyens financiers, humains et logistiques.

Au regard de multiples intérêts que présente la réalisation du 4^{ème} RGPH au Cameroun, tous les acteurs impliqués notamment le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les populations devraient tous unir leurs efforts pour que ce projet soit mené à terme. Les efforts à fournir doivent aller dans le sens de :

- la finalisation de la mobilisation des ressources financières ;
- la sensibilisation des parties prenantes pour mener avec succès les activités qui concourent à la réussite de la collecte.

Références bibliographiques

Dackam Ngatchou, R. (2015). L'évaluation d'un recensement de la population et de l'habitation (RGPH) : les critères d'évaluation, communication présentée lors de la 7^{ème} Conférence de l'UEPA, Session 1501.

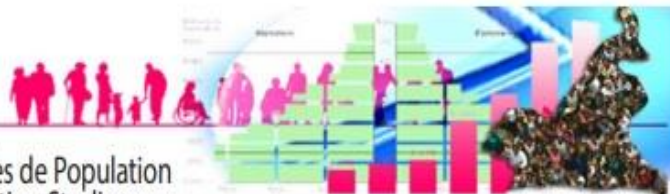
EYINGA DIMI, E. C. (2019), Du recensement classique au recensement numérique : l'expérience du Cameroun dans le cadre du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat, communication présentée lors de la 8^{ème} Conférence de l'UEPA, Session 43.

Henry, L. (1963). Réflexions sur l'observation en démographie, *Population*, n° 2, Paris, p. 233-262.

UNFPA (2023), Rapport sur l'état de la population mondiale, 192p.

Nations Unies (2020), Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, troisième révision, 336p.

NOTES



*Le 4^{ème} Recensement,
Notre affaire à tous, contribuons
à sa réussite !*

graphiques à travers des recensements, études, recherches et des enquêtes auprès de la population.

Nos réalisations

- 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;
- 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;
- Assistance technique au Mali, Togo, République Démocratique du Congo et Burkina Faso pour la réalisation de leur recensement démographique ;
- Enquêtes socio-démographiques et d'opinions ;
- Publications.

Nos atouts

- Une équipe multidisciplinaire de démographes, statisticiens, économistes, sociologues, géographes, informaticiens, etc.
- Un important parc de véhicules tout terrain ;
- Un important parc de matériels



informatiques ;

- Un important stock de smartphones destinés aux opérations de collecte digitalisée ;
- Un laboratoire de cartographie ;
- Un centre de documentation et d'information.

Nos Partenaires

MINHDU, MINPROFF, FEICOM, PROJETS FILETS SOCIAUX, UNFPA, ONUFEMMES, UN-OCHA, IFORD, INSTAT-MALI, etc.

Quelques publications



Mme MBARGA Bernadette Françoise
Directeur Général du BUCREP

Cadre institutionnel

Le Bureau Central des Recensements et des Études de Population (BUCREP) est un Établissement Public créé par décret présidentiel N°99/230 du 04 octobre 1999 et réorganisé par celui N°2005/309 du 01 septembre 2005. Le BUCREP est placé sous la tutelle technique du MINEPAT et sous la tutelle financière du MINFI.

Nos missions

- Concevoir la méthodologie des recensements et enquêtes à caractère démographique et en assurer l'exécution ;
- Elaborer et assurer le suivi des programmes d'études démographiques en vue de permettre la prise en compte de la variable « population » dans le processus de développement socio-économique ;
- Elaborer des indicateurs sociodémo-

Comment nous contacter ?

Siège : MFANDENA - STADE OMNISPORTS, A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre
Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun

E-mail : Contact@bucrep.cm

Téléphone / Fax : (237) 222 20 30 71
www.bucrep.cm/www.bucrep.org



Nos Missions

Le BUCREP assiste les pouvoirs publics et les acteurs du développement dans la prise en compte des phénomènes démographiques pour l'élaboration et l'application des stratégies de développement socio-économique dans le cadre des objectifs prioritaires définis par le Gouvernement.

A ce titre il est chargé :

- de concevoir la méthodologie des recensements et enquêtes à caractère démographique et d'en assurer l'exécution ;
- d'élaborer et d'assurer le suivi des programmes d'études démographiques en vue de permettre la prise en compte de la variable « Population » dans le processus de développement socio-économique ;
- d'élaborer des indicateurs sociodémographiques à travers des recensements, études, recherches et enquêtes auprès de la population.

Nos Partenaires

Administrations publiques, collectivités territoriales décentralisées, organismes publics et parapublics, organisations internationales, investisseurs privés, partenaires au développement, ONG...

Our Missions

BUCREP assists public authorities and other development stakeholders in taking into account demographic variables in the formulation and implementation of socio-economic development strategies within the framework of priority objectives defined by Government.

In this connection, it is responsible for :

- designing and implementing censuses and demographic surveys methodologies;
- initiating and following up of population study programmes so as to promote the consideration of demographic variables in socio-economic planning;
- and estimating socio-demographic indicators from censuses and demographic surveys.

Our Partners

Government services, local governments, public and parapublic bodies, international organizations, investors, development partners, NGO,...

Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population



Contact : MFANDENA - STADE OMNISPORTS,
A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre
Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun
E-mail : Contact@bucrep.cm
Téléphone / Fax : (237) 22 20 30 71
www.bucrep.cm/www.bucrep.org